

Annexe 3

TARIFS DE REPRODUCTION

Les prestations d'un montant total inférieur à la somme cinq euros ne donnent lieu à aucune perception de la part des Archives départementales.

1. Documents non diffusés sur le site internet des Archives départementales

Les administrations sont exonérées.

Déposants et donateurs de fonds privés sont exonérés pour leurs fonds.

Gravage de CD

1,50 € le CD

1 € l'image gravée

Prises de vues numériques

Les vues sont livrées sous forme numérique uniquement.

De 1 à 100 vues, documents jusqu'au format A3 (numérisation par appareil photographique numérique ou scanner) : 2 € la vue + coût du support de livraison

Au-delà de 100 vues par demande et par an : les demandeurs sont invités à recourir aux services d'un prestataire privé, qui assurera, aux frais du demandeur, la prise de vue aux Archives départementales, selon les conditions fixées par l'établissement.

2. Documents diffusés sur le site internet des Archives départementales

Déposants et donateurs de fonds privés sont exonérés pour leurs fonds.

Le téléchargement des images sur le site internet des Archives départementales du Territoire de Belfort est gratuit.

Les frais de fourniture d'images donneront lieu à facturation selon les règles suivantes : établissement préalable d'un devis, sur la base de 30 € (coût minimal de perception) par heure de travail nécessitée par la mise à disposition des « informations publiques. »

3. Films

Déposants et donateurs de fonds privés sont exonérés pour leurs fonds.

S'agissant de documents protégés par le droit d'auteur, la fourniture de copies numérisées de films n'est assurée que si les films préexistent sous forme numérique et si les droits patrimoniaux appartiennent au Conseil général ou s'ils ont été acquis par le demandeur, à son initiative et à ses frais.

Documents non diffusés sur le site internet des Archives départementales :

Envoyé en préfecture le 21/12/2017

Reçu en préfecture le 21/12/2017

Affiché le

SLOW

ID : 090-229000013-20171214-CD20171214_13-DE

2,75 € le CD-R ou 5 € le DVD-R
En cas d'envoi postal : 5 € par support

Autres supports : les demandeurs sont invités à recourir aux services d'un prestataire privé qui assurera, aux frais du demandeur, la reproduction aux Archives départementales, selon les conditions fixées par l'établissement.